



Perpignan le 14/11/2016

HALTE A LA TOUTE PUISSANCE

La CGT SPIP 66 dénonce la note à l'attention de la population pénale du 28/10/2016, qui en dépit de son caractère illégal est toujours affichée en détention.

La CGT SPIP 66 ne se conformera jamais à un ordre illégal donné par le Chef d'Etablissement, qui, rappelons-le, n'a aucun lien hiérarchique avec le SPIP.

De plus, il est affligeant de constater l'incapacité du DPIIP milieu fermé à rappeler au chef d'Etablissement que l'organisation et le fonctionnement du SPIP ne sont pas de sa compétence.

La CGT SPIP 66 s'inquiète de l'incapacité du DPIIP milieu fermé à protéger les CPIP qui sont déjà en situation professionnelle instable (manque d'effectif, accroissement de la charge de travail par une multiplication des tâches, surpopulation carcérale etc...)

La CGT SPIP 66 exige le retrait immédiat de la note à l'attention de la population pénale du 28/10/2016.